

Coopération régionale Formalisation d'un accord-cadre entre la Région Réunion et la Municipalité de Tianjin

La Réunion et la Chine s'engagent dans un partenariat durable

Nous reproduisons ci-après le texte d'un communiqué diffusé hier par le Conseil régional de La Réunion (les inter-titres sont de "Témoignages") :

Paul Vergès, président de la Région Réunion, a effectué une visite de quatre jours en Chine, au cours de laquelle il a officialisé le partenariat avec la Municipalité de Tianjin (11 millions d'habitants), l'une des villes les plus importantes de Chine.

La visite a démarré à Pékin par une rencontre avec l'ancien Vice-premier ministre de la République Populaire de Chine, son Excellence LI Lang Qing, qui s'était rendu en janvier dernier à La Réunion.

Cette visite avait contribué, d'une part, à confirmer la volonté mutuelle de développer des échanges dans le cadre du co-développement, et d'autre part, à accélérer la mise en place d'un partenariat avec Tianjin, avec qui La Réunion étudie depuis le début de cette année la concrétisation de différents projets et partenariats.

Dans la foulée du sommet U.E. - Chine

Le Vice-premier ministre a rappelé l'importance stratégique que représente La Réunion par sa situation géographique au cœur de la zone indocéanique et son statut de Région européenne. Il a souligné le rôle que peut tenir La

Réunion entre la Chine et les pays de l'océan Indien, de l'Afrique et de l'Europe.

Dans son intervention, Paul Vergès a exposé la vision stratégique de la Région concernant la mise en œuvre d'un partenariat étroit avec la Chine. Il a rappelé que l'Union européenne venait, quelques jours auparavant, de signer un accord historique avec la Chine lors du sommet Union européenne - Chine, qui s'est tenu à Pékin les 30 et 31 octobre derniers.

La Réunion est donc la première région européenne qui se rend en Chine après la formalisation de cet accord.

Il a également insisté sur la nécessité d'avoir une approche régionale dans la mise en place des échanges, en suscitant l'émergence de partenariats tripartites avec des pays de la zone comme Madagascar, l'Afrique du Sud ou encore le Mozambique.

Secteurs d'intervention prioritaires

Le président de la Région s'est ensuite rendu à Tianjin, où il a procédé avec le maire à la signature de la convention-cadre établissant des relations d'échanges et de co-développement. (voir encadré)

Cette formalisation constitue une étape déterminante dans la mise en œuvre de ce partenariat qui est désormais soutenu au plus haut niveau.

La signature de cette

convention-cadre s'est tenue à l'Hôtel du Gouvernement de la Municipalité, en présence des autorités de la ville.

L'accord identifie des secteurs d'intervention prioritaires que sont les relations économiques (industrie, tourisme, services, électronique...), la recherche et développement, l'aménagement et le développement urbain, la culture et le sport, l'éducation et la formation...

Projets en phase de concrétisation

Lors de la cérémonie de signature, le président Vergès et le maire Dai Xianglong ont tous deux réaffirmé la forte volonté politique de chacune des parties de mettre en place rapidement des projets mutuellement bénéfiques. Le maire a par ailleurs souligné la priorité stratégique d'ouverture de sa ville sur l'extérieur qui, sur ce plan, est une des villes les plus dynamiques de Chine.

Les deux parties ont rappelé la nécessité d'établir un bureau de représentation dans chacune des régions, dont le rôle sera de coordonner et d'impulser les échanges.

Des projets en phase de concrétisation à court et moyen terme sont actuellement à l'étude: ils concernent principalement les domaines du tourisme, de l'électronique, de la recherche et développement, notamment dans le domaine des énergies renouvelables (énergie solaire en particulier).



Rencontre avec le maire de Tianjin, Dai Xianglong.

La Convention-cadre relative à l'établissement de relations d'échanges et de co-développement entre la Municipalité de Tianjin et la Région Réunion

Conformément aux principes régissant la coopération bilatérale et les relations diplomatiques entre La République Populaire de Chine et La France;

Considérant la volonté des deux parties de renforcer la connaissance mutuelle, les liens d'amitié et de créer des conditions favorables à l'approfondissement des échanges;

Prenant en compte l'intérêt réciproque des parties de mettre en place des projets de coopération et des partenariats mutuellement bénéfiques;

La Municipalité de Tianjin, représentée par son maire, Monsieur Dai Xianglong, d'une part, Et La Région Réunion, représentée par son Président, Monsieur Paul Vergès, d'autre part,

Convient d'établir des relations d'échanges durables fondées sur la valorisation des atouts propres à chacun des territoires, dans l'esprit du co-développement, conformément aux différents éléments de discussion et actes signifiant le rapprochement entre les deux parties depuis le début de cette année.

Article I :

L'approfondissement des relations entre les deux parties concernent tous les domaines d'échanges d'intérêt commun. Sur le plan des projets et des partenariats, différents domaines d'intervention ont été identifiés comme étant prioritaires:

- l'économie (industrie, tourisme, services) et le commerce,
- la science et la technologie,
- la culture et l'éducation, la formation,
- le sport et les loisirs,
- l'aménagement et le développement urbains,
- la recherche et le développement,
- l'environnement.

Les deux parties s'engagent à faciliter les contacts, à accompagner les porteurs de projets et à encourager les initiatives privées qui s'inscrivent dans ce cadre.

Article II :

Les deux parties conviennent de mettre en œuvre et de mutualiser les moyens nécessaires pour concourir à la réussite des objectifs retenus au titre de l'article I. De même, les parties peuvent, dans le cadre des actions et domaines de coopération couverts par le présent protocole, mobiliser le concours des financements natio-

naux, européens ou multilatéraux.

Article III :

Les deux parties s'engagent à échanger régulièrement les informations sur l'avancement des projets de coopération issus de la présente convention et à élaborer une programmation des actions à mener à court, moyen et long terme.

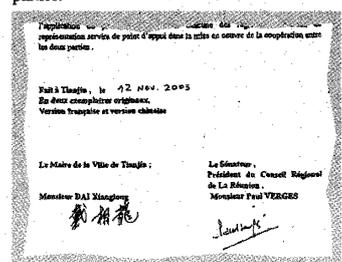
Article IV :

Prenant en compte la situation géographique de La Réunion placée au cœur de l'océan Indien, au carrefour entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie, et sur la base des potentialités existantes, les deux parties envisagent de mettre en commun leurs moyens pour développer des partenariats mutuellement avantageux:

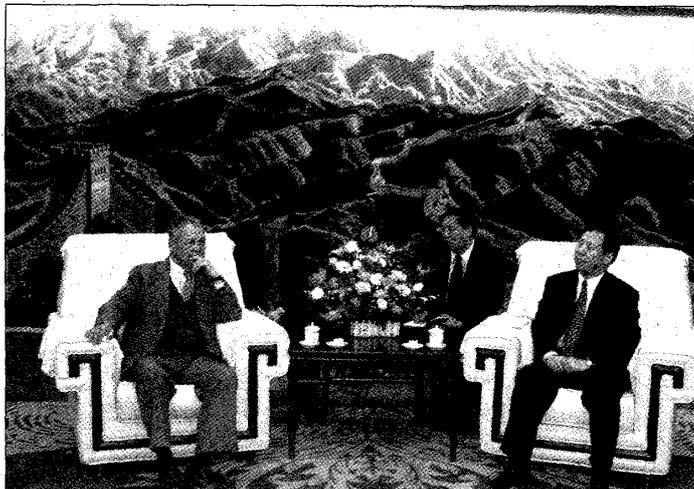
- en terme d'échanges entre La Chine et L Réunion,
- en terme de développement des échanges entre La Chine et L'Union Européenne, par la valorisation de la position de La Réunion et des avantages découlant de son statut de région ultrapériphérique de l'Union Européenne,
- en terme de co-développement avec les pays de la zone.

Article V :

Le Bureau des Affaires étrangères de la Municipalité de Tianjin et le service chargé des relations avec Tianjin à La Réunion sont désignés comme référent pour l'application du présent accord. Dans chacune des régions, un bureau de représentation servira de point d'appui dans la mise en œuvre de la coopération entre les deux parties.



Les signatures du maire de Tianjin et du président de la Région Réunion au bas de la convention cadre entre les deux collectivités.



Signature de la convention-cadre entre Paul Vergès et le maire de Tianjin.